



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en
Bresse

VILLARS LES DOMBES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20240219-202402D003-DE
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

N° 202402D003

L'an Deux Mil vingt-quatre le 16 février, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. François MARECHAL, premier adjoint, en l'absence de M. le Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

Date de la séance :
16 février 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 18
Absents : 9
Votants : 26

Date de la convocation :
9 février 2024

Domaine
Administration
générale
Pour : 26
Contre :
Abstention :

PRÉSENTS : F. MARÉCHAL – M. BIELOKOPITOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET – J. BERTHET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET – I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - S. GUEDON - F. CANARD – S. BAUDIN - P. NOBLET

ABSENTS :

P. LARRIEU a donné pouvoir à F. MARECHAL
I. DUBOIS a donné pouvoir à E. JACQUAND
D. VENET a donné pouvoir à M. MACON
M. A. ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. CLOUPET a donné pouvoir à V. VALET
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAL a donné pouvoir à D. FROMENTIN
J. LIENHARDT a donné pouvoir à F. CANARD

J. SAINT PIERRE

ACTE DE DEPOT DE PIECES LOTISSEMENT DOMAINE DES CHARDONNERETS : AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n° 201703D016 en date du 21 Mars 2017, la Commune a acquis pour l'euro symbolique la parcelle BO429 (Division de la parcelle BO367) dans le cadre de l'alignement du domaine public chemin de la Vigne. Or, lors de la signature de l'acte de dépôt de pièces du lotissement Le Chardonnerets signé le 24 septembre 2020, la Commune n'a pas été conviée. Il convient donc de régulariser la situation et d'autoriser M. le Maire à intervenir à l'acte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** M. le Maire à intervenir à l'acte de dépôt de pièces du lotissement dénommé DOMAINE DES CHARDONNERETS, en tant que de besoin, agissant au nom de la commune de VILLARS LES DOMBES, laquelle est propriétaire de la parcelle cadastrée section BO numéro 429 lieudit MON-TESSUIS pour une contenance 7 centiares (7m²) située dans le périmètre dudit lotissement.

Le 19 Février 2024,
Le Maire,



Pierre LARRIEU